

**Question relative à l'accessibilité de la nouvelle antenne communale –  
Rue Verte 51 introduite par M. MOUHSSIN Ahmed, Conseiller communal**

Bonjour Madame la Présidente,  
Bonjour Madame la Secrétaire générale,

Vous trouverez ci-dessous ma question relative à:

Question relative à l'accessibilité de la nouvelle antenne communale – Rue Verte 51

La commune a récemment inauguré une nouvelle antenne communale de proximité rue Verte 51,

présentée comme un outil destiné à renforcer les services aux habitants du Quartier Nord et à améliorer l'accessibilité des services publics.

Dans ce contexte, il est essentiel que cette infrastructure incarne pleinement le principe d'égalité d'accès au service public, notamment pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Lors de ma visite des lieux, j'ai cependant constaté que l'entrée ne semble pas accessible aux personnes à mobilité réduite et que les sanitaires ne paraissent pas adaptés.

Je souhaiterais dès lors savoir :

- Une analyse d'accessibilité a-t-elle été réalisée dans le cadre des travaux ?
- Si oui, par quel organisme ou bureau spécialisé a-t-elle été effectuée ?
- Cette analyse a-t-elle été confiée à une ASBL agréée par la COCOF, et s'agit-il de l'une des six ASBL reconnues en Région bruxelloise ?
- Dans le cas contraire, quel expert ou quelle instance a validé la conformité du bâtiment ?
- Enfin, la situation actuelle est-elle conforme au Règlement régional d'urbanisme en matière d'accessibilité des bâtiments publics